

## CONCLUSIONS

**Giorgio GAJA**

Juge à la Cour internationale de Justice

1. En me faisant l'honneur de m'appeler à présenter les conclusions de cette journée d'études, les organisateurs ont sans doute considéré le rôle que j'ai pu avoir au sein de la Commission du droit international dans la préparation du Guide de la pratique sur les réserves aux traités. Pendant treize sessions – de 1999 à 2011 – j'ai eu en effet le privilège de participer à la réalisation de ce grand ouvrage que nous célébrons aujourd'hui.

Le Guide s'est développé bien au-delà du projet initial. Le caractère de l'étude est resté celui d'un guide pour la pratique, dans le but d'expliquer les règles qui ressortent des Conventions de Vienne et de compléter le régime des réserves tout en restant dans le même cadre. Le Guide a toutefois pris également le caractère d'une œuvre scientifique. En tenant largement compte des apports de la doctrine et des données de la pratique, le Guide fournit une analyse approfondie et exhaustive du sujet d'une manière qui sans doute dépasse les contributions doctrinales précédentes.

Le mérite de la rédaction du Guide revient en très grande partie à Alain Pellet. Avec l'aide de ses collaborateurs, et notamment de Daniel Müller, il a conçu le Guide, rédigé chaque année des rapports fouillés, donné une direction aux débats, orienté la formulation des textes et finalement élaboré les commentaires. Comme il est habituel au sein de la Commission, les autres membres ont eu l'opportunité de soumettre des réflexions critiques et des propositions et de contribuer à la formulation des textes. Les interventions en plénière sont toutes accessibles au public, aussi bien dans l'*Annuaire de la Commission du droit international* que sur le site internet de la Commission. En revanche, rien n'est publié des longs débats qui ont lieu au comité de rédaction, sauf un rapport sommaire attribué à son président et rédigé en langage onusien. Dans le cas des réserves, le nombre des participants aux réunions du comité a été relativement restreint. A mon avis, cela reflète surtout le caractère technique et complexe du sujet ; je soupçonne qu'un facteur additionnel ait été la crainte de certains membres de se voir adresser des remarques pas forcément diplomatiques. Mais en fait, peut-être aussi en raison de la participation restreinte, l'atmosphère au comité de rédaction a été positive, ce qui a permis d'approfondir de nombreux problèmes et d'en rechercher les solutions, qui ont été souvent atteintes par consensus.